

Rapport de la Commission de gestion et finance

Concernant le préavis municipal n°26-03

Relatif à la régularisation du dépassement de crédit lié à la révision du Plan d'affectation communal (PACOM)

Corbeyrier, le 12 juin 2026

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de Mesdames Sandra Charpié Présidente, Daphné Perrin et Michèle Métraux Rapporteur ainsi que Messieurs Valentin Bournoud et Julien Suter, s'est réunie 2 fois pour discuter de ce préavis.

Nous remercions Mme La Boursière pour avoir répondu de manière détaillée à l'ensemble de nos questions soumises par écrit en amont de nos rencontres.

Nous informons également que Mme la Syndique a apporté un complément d'information indispensable concernant la suite de cette régularisation, laquelle ne pourra pas être considérée comme définitivement close à ce stade ; nous y reviendrons plus bas.

En préambule, la Commission tient à rappeler que le présent préavis est établi et soumis dans le but de régulariser un dépassement de crédit de CHF 50'244.10 relatif aux crédits précédemment alloués dans le cadre des préavis municipaux n°16-18 et n°22-07, ceci afin de répondre aux exigences du contrôle fiduciaire. Ce montant de CHF 50'244.10 est prélevé sur le fonds de réserve 9282.12 – Aménagement du territoire PGA.

S'agissant de ce préavis, la Commission attire votre attention sur le fait qu'en page 2, à l'avant-dernier paragraphe, le montant mentionné de 75'500.- doit être corrigé en 72'500.-. Cette erreur de frappe a été constatée, et confirmée par Mme la Boursière, lors de la vérification de la rubrique 9282.12 des comptes du bilan comparé.

Lors de la journée des visites de la CoGest (postérieurement à l'envoi du préavis aux membres du Conseil), il nous a toutefois été rapporté par Mme La Syndique, Mme Tschumi, que des factures supplémentaires ont été reçues de la part de Géosolution SA, pour des montants de 11'480.20 et 7'300.-. Ces montants concernent la mise à jour des plans du cadastre communal en lien avec le plan d'affectation, ainsi que des plans des lisières de forêts. Sans mise à jour et son enregistrement au cadastre, le PACOM ne peut pas avancer. Ces dépenses ne font toutefois pas partie du préavis soumis au vote ce jour.

Selon les indications de Mme la Syndique, il n'est pas exclu que de nouvelles factures soient encore imputées à notre commune en lien avec le PACOM.

Mme la Syndique a d'ores et déjà informé la Commission qu'un nouveau préavis sera établi et présenté au Conseil d'ici au Conseil d'octobre 2026. Il est par ailleurs précisé que le fonds de réserve concerné ne permettra pas de couvrir un nouveau dépassement de crédit.

En conclusions

La Commission recommande à la majorité :

1. De valider cette demande de régulation du dépassement des crédits alloués dans les PM 16-18 & 22-07 d'un montant de CHF 50'244.10.

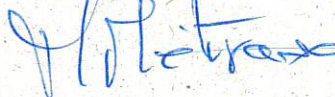
Pour la Commission de gestion et finance,

Sandra Charpié



La Présidente

Michèle Métraux



La Rapporteur